

## **FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉORIENTATION<sup>1</sup> RESERVE AUX ETUDIANT.E.S DE PREMIERE ANNEE DE PREMIER CYCLE**

## Année académique 2025-2026

## A. DEMANDE DE L'ETUDIANT.E (A compléter par l'étudiant.e)

- Données signalétiques :

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu et Date de naissance : .....

E-mail : .....

Téléphone/GSM : .....

Etablissement d'enseignement supérieur actuel<sup>2</sup> :

.....

Inscription actuelle : 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle en .....

Inscription souhaitée en : .....

Au sein de l'établissement d'enseignement supérieur<sup>3</sup>:.....

- Motivation du changement d'orientation (joindre annexes éventuelles) :

<sup>1</sup> La réorientation est une modification d'inscription prévue à l'article 102, §3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

<sup>2</sup> Ci-après appelé « établissement d'origine »

<sup>3</sup> La réorientation peut s'effectuer au sein d'un même établissement supérieur. Dans ce cas, il y a lieu de viser uniquement la modification d'inscription en mentionnant les cursus concernés.

- Paiement des droits d'inscription<sup>4</sup>.

Je déclare sur l'honneur :

- Avoir payé l'intégralité des droits d'inscription pour l'année académique 2025-2026 auprès de l'établissement d'origine.
- Ne pas encore avoir payé l'intégralité des droits d'inscription. Je m'engage à en apurer le solde auprès de l'établissement d'origine, et ce pour le 1<sup>er</sup> février 2026 au plus tard.
- Avoir effectué une demande d'allocation d'études pour l'année académique 2025-2026. En cas de réponse négative, je m'engage à en informer l'établissement d'origine et à lui payer l'intégralité des droits d'inscription relatifs à cette année académique.

Je certifie que ces renseignements sont exacts et complets.

J'ai pris connaissance du règlement général des études et examens de l'établissement d'accueil que j'ai accepté et je m'engage à fournir tous les documents nécessaires à cette modification d'inscription.

Date :

Signature :

---

<sup>4</sup> Conformément à l'article 102, §3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académiques des études, la réorientation ne peut engendrer de droits d'inscriptions complémentaires. Ainsi, l'intégralité des droits d'inscriptions doit être payée à l'établissement au sein duquel vous êtes actuellement inscrit.e. Cependant, si vous souhaitez vous réorienter auprès d'une Haute Ecole ou d'une Ecole Supérieure des Arts, ces dernières pourraient vous réclamer des frais appréciés au coût réel afférents aux biens et services fournis par elles (voir AGCF du 20 juillet 2006).

## **B. AVIS DU JURY de l'Etablissement d'accueil (A compléter par le Jury) et DECISION de la DIRECTION DE DEPARTEMENT de l'Etablissement d'accueil (A compléter par le Directeur de département)**

- Approuve la demande de réorientation

- Refuse la demande de réorientation

Motivation de l'avis du jury en cas de refus de la demande de réorientation :

Date :

Signature du/de la président.e du jury

## **Décision du Directeur/trice de département suite à l'avis du jury :**

- Accepte la demande de réorientation
  - Refuse la demande de réorientation

#### **Motivation de la décision du/de la Directeur/trice de département en cas de refus :**

.....

Date : ..... Signature du/de la directeur/trice de département

Conformément au Règlement des études et règles de fonctionnement des jurys de HELMo 25-26, en cas de refus de la demande de réorientation pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles, le directeur de département motive sa décision qu'il communique par lettre recommandée, contre reçu ou par courriel à l'adresse électronique fournie par l'étudiant endéans les 15 jours calendrier de la demande.

Aucun recours n'est possible.

#### C. L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL informe L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE.

Copie dudit formulaire est transmise à l'établissement d'origine.